tions arrivées ici, que les Chinois sont disposés à agir perfidement, s'ils en trouvent l'occasion.

On télégraphie de Tchan-Hai-Kouan au « Daily Mail » que les autorités chinoises ont donné aux fonctionnaires du chemin de fer l'autorisation de remettre aux Japonais les plans du chemin de fer chinois.

On télégraphie de Tien-Tsin au « Standard » que sur la demande de l'amiral Alexeieff, le général tartare commandant à Feing-Ping a retiré ses troupes jusqu'à un point distant de 200 lis (6 kilomètres 540) de Moukden. Les Russes dirigent maintenant complètement les différents services.

La « Zeit » apprend que 25.000 fusils ancien modèle, ont été fabriqués le mois dernier pour le compte de la Chine par la manufacture d'armes de Scheyer, et que de nouvelles commandes ont été refusées parce que le paiement au comptant ne pouvait avoir lieu, et qu'une garantie sérieuse n'a pu être fournie.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Trouillot a soumis au conseil un projet de convention entre la France et l'Italie, préparé à la suite de conférences ayant eu lieu à Rome entre les représentants des deux gouvernements relativement au travail et à la prévoyance sociale. Le Conseil a approuvé les bases générales de ce projet, dont les dispositions marquent l'intention d'entrer dans une voie d'accords internationaux pour la protection des travailleurs.

M. Doumergue a fait signer un projet de loi accordant une subvention extraordinaire d'un million à l'île de la Réunion en raison des désastres causés par le cyclone des 21 et 22 mars.

M. Rouvier a fait savoir qu'il serait en mesure de déposer demain le projet de budget pour 1905.

Le Conseil s'est entretenu ensuite du débat sur la marine, qui vient cet après-midi à la Chambre.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

Paris, 29 mars. — C'est aujourd'hui la grande journée parlementaire attendue avec une impatience non déguisée par tous les adversaires du ministère d'action républicaine : adversaires de droite, cléricaux fanatiques, catholiques avérés, furieux de l'énergique coup de balai donné par le Cabinet actuel à toute la vermine congréganiste ; adversaires de gauche, comprenant des ambitieux, dévorés de la fringale du pouvoir et rageurs de voir « le père Combes » durer si longtemps à la présidence du Conseil.

C'est contre M. Pelletan que va se donner l'assaut de toute cette coalition, mais personne ne se dissimule que c'est, en réalité, le ministère que l'on veut renverser. Les cléricaux, venus en très grand nombre à la Chambre, ne s'en cachent d'ailleurs pas et leurs complices de gauche auraient mauvaise grâce à le nier.

Dans les couloirs, bien avant l'ouverture de la séance, l'animation est grande et, dans les groupes, on cause avec entrain.

Parmi les républicains, on est complètement rassuré sur l'heureuse issue du débat.

Nous avons indiqué hier dans quelles conditions se présentait ce débat. Quatre orateurs sont inscrits pour prendre la parole, tous les quatre adversaires de M. Camille Pelletan : MM. Lockroy, Chaumet, Amédée Reille et Bignon.

Le ministre de la marine leur répondra, mais la bataille ne s'engagera que sur la sanction à donner à cette véritable interpellation.

On parle de trois solutions : 1° Le vote d'un ordre du jour motivé ; 2° une proposition tendant à réduire d'une somme quelconque l'un des crédits demandés, en attachant à cette réduction la signification d'un blâme ; 3° le vote d'une enquête.

C'est très probablement la motion d'enquête qui sera proposée.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, ni le gouvernement ni la majorité républicaine ne seraient hostiles à cette enquête, mais à la condition que le vote préalable d'un ordre du jour dégageât entièrement la responsabilité de M. Camille Pelletan.

On sait parfaitement que l'opposition, en visant le ministre de la marine, veut atteindre le ministère ; elle n'y réussira pas, la majorité est prévenue.

On croit que le débat qui va s'engager cet après-midi prendra au moins deux séances : après quoi la Chambre se séparerait jusqu'au milieu du mois de mai.

L'empressement du public à se rendre à cette importante séance, n'a pas été moins grand que celui des députés. Les tribunes sont combles, émaillées d'élégantes toilettes féminines.

Le groupe progressiste et la gauche radicale se sont réunis avant la séance.

Les progressistes ont chargé leur bureau d'aviser aux mesures qu'il conviendra de prendre suivant les incidents de la séance.

M. Sarrien, d'autre part, a déclaré à la gauche radicale, dont il est président, qu'il croyait savoir que M. Pelletan serait maintenant disposé à communiquer les documents qu'il s'est refusé à transmettre à la commission du budget.

On annonce, d'autre part, que c'est M. Maujan qui déposera une motion tendant à nommer la commission extraparlementaire chargée de faire une enquête sur la marine depuis 1896 et sur les points d'appui de la flotte.

M. Chaumet, qui passe en coup de vent dans le salon de la Paix, annonce qu'il a déposé une demande d'interpellation au ministre de la marine et que le débat s'engagera sur cette question et non pas sur celle des crédits.

L'animation est de plus en plus grande dans les couloirs.

La Séance

La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. BRISSON.

Beaucoup de députés sont dans la salle. Au banc des ministres, MM. Combes, Rouvier, Pelletan, Doumergue et Trouillot.

M. DOUMERGUE dépose un projet de loi ouvrant un crédit de 1 million pour les victimes du cyclone de la Réunion. Le projet est renvoyé à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle, sous la réserve qu'il n'y aura pas de débat, la proposition concernant l'allocation de secours aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux.

M. ROUVIER fait observer que cette proposition coûterait de 4 à 5 millions ; que dans le budget en préparation, il n'y a pas les provisions nécessaires pour faire face à cette dépense ; qu'enfin la question doit être réglée dans le projet sur la loi militaire qui sera discuté bientôt.

CONSTANS se plaint qu'on sacrifie toujours les humbles.

Le colonel Rousset s'inscrit dans la discussion, et le projet est retiré de l'ordre du jour.

La Question de la Marine

L'ASSAUT

contre Pelletan et le Ministère

LE PRESIDENT fait connaître qu'il a reçu de M. CHAUMET la demande d'interpellation suivante :

Je demande à interpeller M. le ministre de la marine sur les retards, les négligences et les désordres constatés dans l'administration de la marine et qui sont de nature à compromettre la défense nationale.

M. PELLETAN demande que cette interpellation soit jointe à la discussion des crédits demandés pour les exercices 1903 et 1904.

Il en est ainsi ordonné.

Discours de M. Chaumet

M. CHAUMET monte à la tribune, pour développer son interpellation.

ZEVAES. — Allez-y, mais votre coup ne réussira pas.

M. CHAUMET. — J'espérais que, devant la commission du budget, le ministre apporterait enfin les explications tant de fois promises aux critiques que j'avais formulées, aux faits précis que j'avais signalés. Le ministre n'y a pas répondu. Il s'est borné à déplacer la question. (Bruit à gauche.)

Il ne s'agit pas de savoir si la situation de notre marine est meilleure qu'en 1898 ; il s'agit de savoir quelle est la situation actuelle de notre marine.

J'ai été élu, pour la première fois, en 1902. Je n'ai donc à me préoccuper que de ce qui s'est passé depuis cette époque.

Le ministre n'a démenti aucun des faits précis que j'avais apportés parce qu'ils ne pouvaient pas l'être

J'ai dit qu'il y avait eu des retards inexplicables dans les paiements des constructions navales. Le ministre a répondu que c'était la faute des bureaux. Or, les dossiers étaient au cabinet du ministre depuis plus d'un an.

J'ai dit que le *Friant* était désarmé depuis quinze mois, le *Plongeur* depuis quatorze mois. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas donné les ordres pour changer les chaudières ?

La comptabilité à bord a été bouleversée.

Partout, c'est le désordre. (Bruit. — Protestations.)

Je me souviens que M. Clemenceau avait vivement reproché au prédécesseur de M. Pelletan les retards dans les constructions. Il les avait qualifiés de « crime contre la nation ». Je ne serai pas aussi sévère pour M. Pelletan ; mais je puis bien dire que le Parlement ne peut pas tolérer une semblable négligence.

Le ministre de la marine, au lieu de s'expliquer, s'est borné à plaider coupable, comme on dit au Palais.

Il a dit que, sous ses prédécesseurs, il y avait eu les mêmes abus. Pendant vingt ans, il a attaqué, à cette tribune, les ministres civils et militaires ; et il viendrait aujourd'hui se réclamer des mêmes abus !

Il n'a tenu aucun compte des votes du Parlement et c'est d'autant plus grave que c'est peut-être dans l'année qu'il a fait perdre qu'on aura besoin de navires dont la construction a été retardée.

Le ministre de la marine a essayé de justifier les retards dans la construction des torpilleurs et des sous-marins. C'est à ce sujet qu'on peut lui faire des reproches essentiels.

Les retards sont au moins d'une année.

Le ministre a dit qu'il avait mis en chantier beaucoup plus de torpilleurs que ses prédécesseurs. C'est complètement inexact. En disant qu'il y en avait 70, il a voulu jeter de la poudre aux yeux pour cacher la pénurie du présent et les fautes du passé.

Le ministre a dit qu'il n'avait pas arrêté la construction des submersibles qui n'étaient pas commandés, mais qu'il avait arrêté les études de ces submersibles. M. de Lanessan a fait justice de ces allégations.

Pendant plus d'un an la construction a été arrêtée ; puis le ministre a réuni une sorte de commission occulte dont toutes les compétences ont été écartées et notamment l'amiral Fournier ; et, cependant, cet amiral était favorable à ces submersibles. Il eût été bien facile de nous communiquer les rapports de l'amiral Fournier.

M. PELLETAN. — Non ! (Mouvements divers.)

M. CHAUMET. — Vous vous êtes refusé à communiquer les marchés des sous-marins.

M. PELLETAN. — Il n'y en avait pas.

M. CHAUMET. — Vous refusez de faire à vos collègues le même crédit qu'à des ingénieurs belges.

Le ministre nous a dit qu'il avait commandé six sous-marins, c'était encore jeter de la poudre aux yeux.

S'il n'était pas intervenu, nous aurions aujourd'hui treize submersibles au lieu de deux. Est-ce à vous, M. le ministre, qu'il faut apprendre ce qu'a de grave tout retard pour la défense nationale ?

Je vous accuse d'avoir, par une négligence coupable, occasionné un retard de deux ans dans ces constructions. Pourquoi n'avez-vous pas voulu nous donner connaissance de la correspondance échangée avec votre collègue des colonies ?

Vous vous êtes donné un satisfecit au sujet de la défense de Bizerte, en disant qu'en deux ans vous aviez dépensé, pour l'assurer, plus que tous vos prédécesseurs. Or, vous n'avez pas demandé les crédits que le chef de la défense de Bizerte avait jugés indispensables.

ZEVAES. — Parlez-nous du pacte de Bordeaux.

M. CHAUMET. — Oubliez-vous qu'il a été fait contre moi par vos amis ?

La déposition de M. Gotteron devant la commission du budget n'a pas été démentie par M. Decker-David.

M. DECKER-DAVID. — Je demande la parole.

M. CHAUMET. — M. Gotteron a constaté qu'il n'y avait pas à Bizerte d'installation suffisante pour la réparation des torpilleurs.

« A fortiori » ne pourriez-vous pas y réparer les gros navires. Le bassin de radoub ne peut fonctionner, faute de portes et de ponts.

L'orateur dit que, contrairement aux affirmations de M. Pelletan, il y a 5 % de manquants dans l'escadre active. M. Pelletan dit que sous M. Lockroy il y avait 20 % de manquants ; mais les équipages étaient plus nombreux qu'aujourd'hui. Les effectifs ont été réduits par M. de Lanessan en 1902.

M. de Lanessan déclarait que les effectifs des navires de réserve étaient réduits au strict minimum : ils étaient de 115 hommes. M. Pelletan a voulu les réduire encore et les a ramenés à 97 hommes.

Les amiraux ont protesté. M. Pelletan n'a tenu aucun compte de ces protestations et l'effectif fixé par lui n'a pas même été maintenu : il n'est réellement que de 75 et c'est avec cet effectif qu'il faudrait en cas de mobilisation encadrer 375 hommes.

L'orateur ajoute qu'il a signalé à la commission l'escadre d'Extrême-Orient. M. Pelletan a fait valoir qu'il avait envoyé de nouvelles unités. Il n'en est pas moins vrai que pendant trois ans cette escadre n'a pas été complète.

Il reproche au ministre d'avoir déchiré le plan de mobilisation arrêté par les conseils de la marine. A-t-il donné un nouveau plan ? Mais alors pourquoi n'a-t-il pas consulté le conseil supérieur de la marine ?

Je sais bien que le ministre a dit qu'un plan de mobilisation était un attrape-nigaud.

M. PELLETAN. — Je n'ai jamais prononcé ce mot.

M. CHAUMET. — Si vous croyez qu'un plan de mobilisation est utile, c'est votre condamnation la plus forte.

Le devoir du ministre est d'avoir un plan de mobilisation. Vous ne pouvez pas improviser et nous avons le droit d'être inquiets.

Il est vrai qu'un chef d'état-major, qui n'est que contre-amiral, et n'a jamais commandé d'escadre, n'est pas qualifié pour rédiger un plan de mobilisation. A côté d'un ministre civil, il faut un chef militaire compétent.

L'orateur demande s'il est vrai que M. Pelletan garde depuis un an un décret qui lui a été envoyé par le ministre de la guerre, concernant le commandement en temps de guerre. L'intérêt républicain, dit-il, est intimement lié à l'intérêt national. Je dis à la majorité républicaine : nous sommes responsables.

Prenez garde ! Vous avez le droit de considérer votre intérêt électoral : vous n'avez pas le droit de lui sacrifier l'intérêt national. Le parti républicain a toujours eu souci d'entretenir les forces défensives du pays. Prenez garde de compromettre l'existence même de la République. (Applaudissements à droite. Bruit à gauche.)

Comme conclusion à son interpellation, M. CHAUMET présente un ordre du jour tendant à la nomination d'une commission d'enquête parlementaire.

Discours de M. Bignon

M. BIGNON prend ensuite la parole. Il dit qu'il peut confirmer beaucoup d'accusations portées devant la commission du budget pour ce qui a été fait ou plutôt ce qui n'a pas été fait à Dakar, Diégo-Suarez et Saïgon. Le ministre n'a pas secondé les efforts du général Galliéni. A Saïgon, on n'a pas fait le quart de ce qui serait nécessaire.

L'orateur parlera spécialement de Bizerte qu'il a pu visiter en détail avec l'autorisation du ministre. Il fait la description de Bizerte et raconte que lorsqu'il a visité l'arsenal de Sidi-Abdallah, à la fin de janvier dernier, il a cru être dans un désert : pas un surveillant, pas un ouvrier.

Le port de Bizerte n'a pas le stock de charbon suffisant. La garnison est trop faible pour assurer la défense.

La maison du consul d'Angleterre est située de façon à voir tout ce qui se passe depuis la haute mer jusqu'à Sidi-Abdallah. Les Anglais ne toléreraient pas que le consul français à Gibraltar ait sa maison ainsi située.

Il y a là des expropriations à faire.

Il demande au ministre pourquoi il a apporté des retards aux travaux de Bizerte. Si les crédits étaient insuffisants, il devait s'adresser au Parlement.

On dit qu'au lieu de faire de Bizerte un autre Toulon, le ministre ne voudrait plus en faire qu'un point d'appui. Qu'y a-t-il de vrai là-dedans ?

Discours de M. Decker-David

M. DECKER-DAVID déclare que s'il n'a pas relevé les erreurs de M. Gotteron devant la commission, ce n'est pas une raison pour dire qu'il les approuve, de même que pour avoir visité la Tunisie, il ne croit pas être devenu un marin.

M. Gotteron a dit qu'il était intolérable de voir Bizerte avec 15.000 tonnes de charbon, tandis qu'il y en a 500.000 à Malte. Je ne sais pas si cette assertion est exacte ; mais j'ai pu constater qu'on a, dans la construction de Bizerte, sacrifié le superflu au nécessaire.

M. Gotteron a dit que lorsqu'il avait présenté au ministre la demande de la chambre de commerce de Bizerte, le ministre a pris la demande de crédit de 300.000 francs, l'a déchirée et a dit : « C'est 300.000 francs d'économies. »

M. F. FAURE. — C'est le chef de cabinet qui a dit cela.

M. DECKER-DAVID. — Au banquet offert par la chambre de commerce, je n'ai entendu rien de pareil.

M. GROSDIDIER. — J'étais à côté de M. Gotteron et du président de la chambre de commerce et j'ai entendu le propos qu'il a rapporté.

M. THIERRY. — Ce que vous dites en ce moment ne ressemble pas à votre déposition devant la commission du budget ; vous avez l'air d'un repentant.

M. DECKER-DAVID. — Je n'étais pas à côté du président de la chambre de commerce, et j'affirme que je n'ai pas entendu le propos en question. j'en prends à témoin M. Féron qui était au banquet.

M. FERON déclare ne pas avoir entendu le propos.

LE PRESIDENT. — Je prie mes collègues de ne pas continuer sur ce terrain. Le propos a été tenu puisqu'il est affirmé par un sénateur et par plusieurs de nos collègues ; il ne peut pas plus être mis en doute que l'affirmation de nos collègues qui ne l'ont pas entendu.

M. DECKER-DAVID. — Si M. Thierry a voulu m'offenser en m'adressant les paroles qu'il a dites, je verrai ce qui me reste à faire. Je me contente de constater que le procès-verbal de la commission est là pour ma justification.

J'ajoute que j'ai plus souvent été dans l'opposition qu'avec le gouvernement. Il n'y a aucun repentir dans mon attitude.

Voilà ce que j'avais à dire. Pour le reste, nous nous arrangerons si vous voulez.

Discours de M. Reille

M. AMEDEE REILLE résume les accusations portées contre M. Pelletan. Il y en a une plus grave dont on n'a pas parlé, dit-il. Il s'agit de la démoralisation du personnel.

L'orateur critique la réduction des effectifs, principalement dans l'escadre de la Méditerranée et les retards apportés par le ministre dans tous les services de la marine.

Il déclare approuver complètement le programme de 1900 et constate que M. de Lanessan, avant de prendre une décision, consultait les conseils compétents.

M. Pelletan agit autrement. Il a abandonné le programme de 1900 et a été absolument surpris par la déclaration de guerre russo-japonaise.

Depuis que la guerre a éclaté, le ministre s'empresse de répondre aux demandes des chefs de la marine. Il a envoyé des renforts à Saïgon, il a arrêté les congés des hommes en disponibilité, il a augmenté de deux mois la durée du service : tout cela pour pouvoir répondre au Parlement.

Je crains que tout cela ne soit que passager et qu'aussitôt après avoir obtenu votre confiance, le ministre ne revienne aux anciens errements.

Du reste, le ministre est responsable de tout ce qu'il fait depuis qu'il est au pouvoir. Mais ce qui est plus grave que tout, c'est l'état de démoralisation dans lequel est tombée la marine.

Le ministre a été singulièrement imprudent en parlant comme il l'a fait de l'amiral Gervais. L'orateur fait allusion à une prétendue lettre de l'amiral Gervais publiée par le *Matin*.

M. PELLETAN dit que l'amiral Gervais a nié être l'auteur de la lettre.

M. REILLE fait l'éloge de l'amiral Gervais, un des collaborateurs de l'alliance franco-russe.

M. DOUMER constate que l'amiral Gervais est un admirable marin.

M. REILLE. — Le ministre de la marine est d'autant plus coupable d'avoir tenu sur son compte les propos que l'on sait. Ce n'est pas étonnant de la part d'un ministre qui n'avait d'autre titre d'être à la tête de la marine que ses articles de journaliste du genre de celui-ci :

L'orateur lit quelques lignes d'un article de M. Pelletan critiquant vivement la marine. (Bruit à gauche.)

M. PELLETAN. — Ceci s'appliquait à un système de constructions, non aux officiers de marine.

A propos de l'échouage de quatre bâtiments de l'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Gervais, le clérical député du Tarn dit que l'accident n'était nullement imputable à l'amiral.

M. DOUMER déclare qu'il faisait partie du ministère sous lequel cet accident s'est produit.

Le Conseil des ministres a été unanime à déclarer que l'amiral Gervais ne pouvait en aucun cas être rendu responsable.

M. BRISSON annonce qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits pour l'interpellation.

M. CHAUMET insiste pour que M. Pelletan lui réponde.

M. PELLETAN déclare qu'il répondra plus tard.

Discours de M. Lockroy

M. LOCKROY monte à la tribune, salué par les murmures de la gauche et les applaudissements de la droite et du centre.

Il dit que les injures de la gauche qui l'accueillent à la tribune ne l'empêcheront pas de faire son devoir. Il regrette que M. Pelletan n'ait pas cru devoir répondre à M. Chaumet. Il est certain que jamais une anarchie pareille n'a régné dans aucun ministère. (Bruit et rumeurs à gauche.)

La preuve indéniable en est dans le silence du ministre, et dans son refus de communiquer à la commission les pièces qu'elle lui réclame.

M. MAUJAN interrompt et dit que comme membre de la commission du budget il tient à dire que le ministre n'a refusé de communiquer à la commission que les pièces intéressant la défense nationale ou la discipline.

M. LOCKROY veut continuer, mais la gauche l'interrompt à chaque instant.

M. BRISSON menace de lever la séance et déclare que le jour où il ne pourra plus protéger les orateurs, il quittera le fauteuil présidentiel.

M. LOCKROY entre dans un long développement technique et critique très vivement la gestion de M. Pelletan.

La fatigue incite l'orateur à demander de continuer son discours demain. Il en est ainsi ordonné.

La séance est renvoyée à demain deux heures et levée à six heures vingt.

La sanction au débat

MM. Maujan et Thomson viennent de déposer comme sanction au débat sur la marine un ordre du jour qui reproduit les termes de celui voté en 1894 dans une circonstance analogue et qui est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans les pouvoirs publics pour faire procéder à une enquête extra parlementaire se rattachant à l'enquête de 1894 sur la situation de la marine et sur la mise en état de défense de nos colonies, en repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est signé par les présidents des cinq groupes composant la majorité ministérielle, à savoir : MM. Etienne, pour l'Union démocratique ; Sarrien, pour la gauche radicale ; Bienvenu-Martin pour la gauche radicale socialiste ; Berteaux, pour l'extrême gauche radicale socialiste ; Jaurès pour le groupe socialiste parlementaire.

De son côté, M. Chaumet, comme conclusion à son interpellation, a présenté, comme on le sait, un ordre du jour tendant à la nomination d'une commission d'enquête parlementaire.

MM. Maujan et Thomson qui ont présenté le leur les premiers, demanderont la priorité.

Le gouvernement accepte le texte de MM. Maujan et Thomson.

Si, comme on croit, l'ordre du jour Maujan-Thomson est voté par la Chambre, plusieurs députés veulent faire décider, par voie de motion, le mode de nomination de la commission d'enquête.

L'un des projets mis en avant consiste à composer la commission d'un tiers de députés élus par la Chambre, d'un tiers de sénateurs élus par le Sénat et d'un tiers de spécialistes désignés par le gouvernement.

—o—

Autour de la Séance

(De notre correspondant parlementaire)

Paris, 29 mars. — Les amateurs de grosse séance ont été déçus. Les incidents auxquels on s'attendait ne se sont pas produits et c'est dans un calme relatif que s'est déroulée la discussion.

La réaction, avec le baron Reille, MM. Chaumet et Lockroy, ont essayé d'agiter le péril que fait courir Pelletan à la marine française. Ça n'a pas pris et le sourire errait, de temps à autre, sur le visage de nos honorables.

La discussion se terminera demain par une entente, on pourrait dire quasi générale.

L'opinion unanime des députés, même de ceux de la minorité, est que la nomination de la commission extra parlementaire sera votée à une assez forte majorité. On se chicanera pour savoir de quelle façon elle sera composée ; mais cette question aussi sera réglée à la satisfaction de tous, même des adversaires irréductibles du ministère.

Voilà qui prouve que les gros pétards annoncés trop longtemps à l'avance, fusent chaque fois.

Les vacances sont proches ; on discutera avant de se séparer quelques projets de moindre importance, en attendant que les crédits supplémentaires soient votés au Sénat. Après quoi, les Chambres se sépareront.

On peut prévoir la séparation pour jeudi ou vendredi soir.

René PONTUEL.

SÉNAT

Paris, 29 mars. — La séance s'ouvre à trois heures, sous la présidence de M. FALLIERES.

M. JEAN DUPUY dépose une proposition de loi tendant à la création de chambres consultatives d'agriculture et modifiant la constitution du conseil supérieur d'agriculture.

Le Sénat adopte, à l'unanimité de 276 votants après avoir déclaré l'urgence et la discussion immédiate, le projet de loi portant ouverture au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1903, d'un crédit extraordinaire de 1,500 francs pour les dépenses de la commission de défense contre la tuberculose.

L'Amnistie

Le Sénat aborde ensuite, après déclaration d'urgence, l'examen de la proposition d'amnistie en faveur des délits de presse, de réunion, faits de grève et connexes, désertion, insoumission, délits de pêche, de chasse, forestiers, de douanes, de voirie, détournement d'épaves, de police sanitaire, des animaux, de roulage, contre la police des chemins de fer, etc.

M. BERENGER proteste contre l'usage trop fréquent, trop étendu, sans motif de l'amnistie qui, en raison de sa généralité, est loin d'être excellente. L'application des lois de sursis, de pardon de réhabilitation lui semble bien préférable, parce que ceux qui en bénéficient sont les condamnés qui ont fait preuve de retour aux bons sentiments.

L'orateur considère le moment comme mal choisi pour accorder un pardon en bloc aux grévistes, alors que des troubles viennent de se produire à propos de la loi sur les bureaux de placement ; aux auteurs de menées anarchistes, alors qu'un attentat vient d'être commis en Belgique par des Français.

L'orateur proteste également contre l'amnistie des désertions et demande au Sénat de ne pas voter la loi qui lui est soumise.

Après une réplique de M. Vagnat, rapporteur, montrant que la proposition a été mûrement étudiée par la commission, le Sénat vote l'amnistie des délits de presse, de réunion, de ceux prévus par les articles 222 à 225 du code pénal, de désertion, d'insoumission et ceux relatifs aux réquisitions militaires.

M. DE CUVERVILLE proteste contre l'amnistie des délits de pêche, ces délits étant imputables à des maraudeurs qui, en détruisant le poisson, ont causé la misère de nos pêcheurs.

On vote cependant l'amnistie des délits de navigation maritime, de pêches fluviales et maritimes, de détournements d'épaves, de chasse, en matière forestière, de contributions indirectes, de douanes, de grande et petite voirie, de police sanitaire des animaux, de police de roulage et de simple police, des délits et contraventions aux règlements des postes et télégraphes, des chemins de fer et tramways.

M. VALLE critique une disposition étendant l'amnistie aux banqueroutiers simples, faillis et liquidés judiciairement.

Cette disposition, dont MM. Bérenger et Legrand demandaient la suppression par voie d'amendement, est repoussée.

Après le retrait de divers amendements, on adopte l'article 2 qui édicte un certain nombre de réserves ou d'exclusions en vue d'empêcher que le Trésor n'ait à subir les conséquences du vote de la loi par voie de pertes de frais judiciaires, d'amendes, etc.

L'article 3, qui relève un certain nombre d'officiers ministériels d'incapacité électorale, est voté sans discussion, ainsi que l'article 4 qui rend la loi applicable à l'Algérie et aux colonies.

Le texte de la Chambre ajoutait : et aux pays de protectorat. Le Sénat rejette ce membre de phrase.

M. DE BLOIS fait entendre une protestation en faveur des condamnés de la Haute-Cour.

L'ensemble de la loi est adopté.

La séance est levée à 6 heures 20.

Séance demain.

Nouvelles Politiques

LES ENFANTS ASSISTES

Paris, 29 mars. — La commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de Millerand.

Elle a décidé de proposer au vote de la Chambre : L'adoption des projets de loi adoptés par le Sénat concernant le régime des enfants assistés et celui des pupilles indisciplinés et vicieux de l'assistance publique.

M. Bienvenu Martin a été nommé rapporteur.

LES DROITS DE DOUANE

La commission des douanes de la Chambre, réunie cet après-midi, a entendu le rapport provisoire de M. Noël sur l'admission temporaire des sacs de jute et elle a décidé d'entendre le gouvernement à ce sujet.

M. Cazeaux Cazalet a ensuite fait son rapport sur les pierres à macadam et les pavés.

La commission en a adopté les conclusions tendant à frapper les pierres à macadam d'un droit de 0 fr. 50 par tonneau, tarif minimum, et de 0 fr. 75 au tarif général. Quant aux pavés, elle a maintenu le *statu quo*.

L'Exposition internationale de Saint-Étienne

(D'un correspondant)

Saint-Etienne, 29 mars. — Les travaux de l'Exposition Internationale de St-Etienne sont poussés avec une activité fébrile.

Déjà, les sculpteurs apposent sur la façade

FEUILLETON DU 31 MARS. — N° 65

Les Crimes de Lille

L'ASSASSINAT DE LA RUE X

ROMAN LOCAL INÉDIT

par H. PLANDÈS

DEUXIEME PARTIE

LA JUSTICE IMMANENTE

CHAPITRE III

Repas de funérailles

Sortiras-tu, maintenant que je t'ai démasqué.

Le revirement le plus complet s'était en effet produit parmi les invités. S'ils avaient composé un jury d'assises, chargé de rendre un verdict sur Eugène Sacquet, sa condamnation eut été certaine.

L'abbé Léonce-Ambroise, atterré, levait les bras au plafond ; des protestations sourdes circulaient. Florimond Vanhulle, le cabaretier douteux du Mont-à-Leux, déclarait à mi-voix :

— C'est couru !... L' p'tit arrive dans un fauteuil. Quelle crapule, l' grand frère.

Eugène hésita quelques instants, gêné par cette hostilité ambiante ; puis la colère l'emporta chez lui, et devenu pourpre :

— Espion ! sale vermine ! tu as donc épié ma vie privée, pour savoir tout ce qu' tu sais, pour me l' servir au bon moment, et m' déshonorer d'vant l' monde. T'es plus lâche qu'une femme ; mais t'auras affaire à un homme... Tu m' fais... aller, t'entends.

Une carafe se trouvait à portée de sa main, il la saisit et brusquement l'envoya à la tête de son frère.

Le coup ne porta pas. Edouard avait eu l'adresse de se jeter de côté ; mais, dans un fracas de verreries et de potiches brisées, une étagère s'écroula sous le choc.

Toute apparence d'ordre disparut dans ce tumulte. Edouard, se jugeant insulté, avait bondi vers Eugène, qui, de son côté, se précipitait vers lui ; et engagés dans une lutte à main plate, aussi peu courtoise que possible, ils roulaient ensemble sur le tapis.

Des garçons, stylés par le patron, qui craignait pour son matériel, les séparèrent ; et hurlants, ensanglantés, les vêtements en désordre, ils restèrent en face l'un de l'autre, à distance respectueuse.

Deux agents réquisitionnés arrivèrent presqu'aussitôt.

Le premier qui portait un galon, sortit un calepin et un crayon, tandis que l'autre, trouvant Edouard le plus surexcité, l'attrapait au collet, et faisait gigoter sous sa poigne de géant, le petit bonhomme rageur qu'il était.

— Ivresse publique et manifeste, prononçait le galonné. Ouste ! Au bloc, tous deux, les lascars !

—Non ! non ! hurlait Eugène. Y est pas question de ça.

— De quoi qu'i' est question, pour lors.

— De ce misérable, que j'accuse d'être l'auteur de l'assassinat de la rue X...

— Ça n'est pas de notre compétence... Faut des ordres, répondit l'agent de plus en plus convaincu d'avoir affaire à des ivrognes... Pouvez donc pas finir voir' noce, tranquilles... Et pis... qui c'est qu'i' s' plaint après tout.

— Moi ! répondit opportunément le patron de l'hôtel. On brise tout chez moi.

— S'il y a d' la casse, je la paye, riposta Eugène.

Et il sortit son portefeuille, en tira des billets de banque.

Le patron, très gêné, s'excusa :

— C'est bon... Vous payerez quand vous voudrez... Mais sortez... tout va être trop cuit... Quel dîner ! Quel dîner !... On ne mangera jamais tant que vous serez là.

— Ben ! quoi ! Tout s'arrange, dit l'agent. J' vois bien que vous êtes des messieurs comme il faut. Je f'rai pas de verbal, allez-vous-en, seulement.

— Bon ! j' veux pas faire plus de scandale, hurla Eugène. Mais, ce n'est pas fini. A nous deux, m'sieur mon frère !

— Ce soir, tu coucheras en prison.

Ce fut le dernier mot de la querelle.

Escorté des deux agents, Eugène sortit, rouge de honte, sentant d'autant plus son humiliation qu'il savait son innocence absolue.

Sur le trottoir, au sortir de l'hôtel, son regard croisa celui d'une femme, embusquée dans un angle et qui semblait guetter.

Loulou ! c'était Loulou, la tête enveloppée dans un châle et tremblante d'émotion.

— Eugène, fit-elle. Eugène. P'stt... Un mot, de grâce !

Il s'approcha, maugréant.

— Tu sais, la police est venue, ce matin, à la maison. Je n' vis plus... Dis-moi ce qu'il faut faire... Viens.

— M... ! répondit son amant. Tout ce qui m'arrive, c'est d' ta faute.

Et sans lui donner le temps d'une réponse, il s'élança dans une des voitures qui attendaient devant l'hôtel, en indiquant au cocher une adresse que la jeune femme ne pût entendre.

CHAPITRE IV

Deux cœurs d'homme

Loulou demeura comme figée sur le trottoir. La poitrine oppressée, tout le corps raidi par la soudaineté de la commotion, elle suivait des yeux la voiture qui emportait son amant.

La brusque apparition d'Eugène la stupéfiait. Elle le voyait encore sortant de l'hôtel, comme un fou, les vêtements déchirés, la face hagarde.

Elle l'entendait encore lui crier, d'un ton furieux, les paroles cruelles et incompréhensibles par lesquelles il l'avait repoussée au passage.

Que se passait-il ? Qu'avait-elle fait et à quelles intrigues se trouvait-elle mêlée, sans en rien savoir ?

Mentalement, elle récapitulait, dans une sorte d'hallucination, les évènements étranges qu'elle venait de traverser.

Tous les détails en étaient présents à sa mémoire.

C'était trois heures plus tôt, au moment même où le convoi funèbre des trois cercueils devait s'ébranler et sortir de l'église du Sacré-Cœur.

Elle était dans son appartement.

Elle n'avait pas voulu, même de loin, assister à la triste cérémonie, ne s'y jugeant pas à sa place. Enfermée chez elle et très triste, elle reportait sa pensée sur les morts et les honorait, quelque mauvais qu'ils eussent été à son égard.

Même, pour l'oncle Mo, qui l'avait si atrocement menacée, elle gardait cette humaine et pieuse commisération, qui fait donner la même sépulture aux soldats tués de deux armées ennemies.

Sur le dressoir de la salle à manger, elle avait mis, en évidence, les portraits de la mère et de la sœur d'Eugène. Ils portaient toujours le bout de crêpe noir dont elle les avait naïvement décorés quand l'assassinat fut découvert. Près d'eux, elle avait posé, en guise d'une offrande funéraire, un bouquet d'immortelles ; et par une puérilité romanesque, un cierge allumé se consumait sur cet autel improvisé.

A genoux, devant lui, elle cherchait à se rappeler des bouts de prières, apprises dans sa petite enfance. Elles lui revenaient par bribes ; elle les balbutiait ingénuement, n'ayant jamais meublé sa brave petite cervelle que des étroites pratiques de la religion catholique et des sèches règles du calcul et de l'orthographe inculquées à l'école primaire.

Mais son cœur était plus grand que ces niaiseries, et il l'enveloppait toute entière de respect devant l'horreur de la mort.

Un coup de sonnette la tira de sa méditation.

L'homme, à qui elle ouvrit, ne lui semblait pas inconnu, et elle le reconnut, quand il s'annonça :

L'agent Z..., madame. Service de la Sûreté !

Elle ignorait qu'il ne faisait plus partie de l'administration officielle, s'excusa, devint très pâle. Comme presque toutes les femmes, elle avait une peur maladive et ridicule de la police.

Elle lui croyait un pouvoir infini dans la malfaisance.

Le pseudo-policier entra, s'installa les jambes croisées, avec un sans-gêne qu'il estimait imposant et qui n'était que répugnant. Puis il pressa de questions la pauvre femme.

Elle n'y comprenait rien. Mais comme il ne précisait pas le but de cet interrogatoire sournois, comme il n'osait pas, non plus, se vanter trop ouvertement d'être le représentant du tribunal, elle s'enferma dans un mutisme défiant.

L'agent Z... eut beau la torturer, il n'en tira que des oui ou des non, heureux encore quand il obtenait une réponse.

— Prenez garde, dit-il méchamment. Ça peut coûter cher de faire la mauvaise tête avec nous.

Elle se rebiffa :

— Hé ! dites donc ! qui m'oblige à vous écouter. Je n' suis pas au tribunal, ici ! je n' suis pas une accusée !... Est-ce que j' sais seulement à quel propos vous v'nez m' tourmenter ?

— Madame !... J' vous répète que je viens au nom d' la Police. Vous vous mettez en rébellion contre un agent... La Loi punit ça.

—Eh! bien ! conduisez-moi d'vant le juge... J' verrais bien si j'ai mal fait. Conduisez-moi, si vous l'osez !...

Elle avait dû concentrer tout son courage, pour faire cette réponse qui porta son effet. Sans le montrer, l'agent Z... baissa pavillon, et, après quelques demandes de pure forme, salua et sortit.

Il emportait au moins un renseignement, arraché à Loulou : elle avait reconnu et avoué, n'y voyant aucun mal, l'absence de son amant pendant la nuit du 15 août.

Cela joint aux racontars des voisins, du père Bonneaud l'épicier surtout, qui avaient vu Eugène, partir en bicyclette à la nuit tombante, armait suffisamment le policier.

Déjà, l'oncle Mo lui avait fait part de ses soupçons sur la culpabilité de son neveu ; cette culpabilité lui paraissait maintenant très probable.

(A suivre.)